

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_21

OBJET :

**ACTION SOCIALE – ENFANCE -
JEUNESSE****CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE RIORGES ET LA
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA LOIRE POUR UN
PROGRAMME D'EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT ET A LA
TRANSITION ECOLOGIQUE
(EETE)****Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} février 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
- Jean-Luc REYNARD - Andrée RICCETTI - Catherine ZAPPA - Vincent MOISSONNIER - Gaëtan REDEUILH	- Daniel CORRE - Brigitte MACAUDIERE - Bernard JACQUOLETTO - Bérenger CENTI - Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ACTION SOCIALE - ENFANCE - JEUNESSE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE RIORGES ET LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE POUR UN PROGRAMME
D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET
A LA TRANSITION ECOLOGIQUE (EETE)**

Nathalie Tissier-Michaud, adjointe au maire en charge de la vie scolaire, de la citoyenneté et du conseil municipal enfants, expose à l'assemblée :

Depuis 2013, la commune a mis en place un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de la Loire, pour un programme d'éducation à l'environnement, sous forme d'ateliers de sensibilisation pédagogiques ou pratiques, de visites de sites naturels ou industriels, organisés par des intervenants spécialisés et proposés à l'ensemble des groupes scolaires de la commune.

Ainsi en 2023, 25 classes ont pu bénéficier d'un total de 37 animations dans le cadre de ce partenariat.

Ce partenariat est cadré depuis 2013 par une convention, dont le dernier renouvellement a été approuvé par le Conseil municipal le 7 février 2019 pour une durée de 5 ans.

Cette convention arrivant à son terme et considérant l'intérêt qu'il y a à favoriser, dès le plus jeune âge, une éducation à la citoyenneté, à l'environnement et à la transition écologique, il convient de renouveler ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention.

Il est donc proposé que celle-ci soit renouvelée sur des bases similaires à la précédente. Ces actions prendront en considération les enjeux liés au franchissement des limites planétaires, telles que définies par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), en favorisant notamment la reconnexion des élèves avec la nature et en suscitant l'envie d'engagement dans des actions pour réduire l'empreinte écologique.

Les actions portées par la Ligue de l'Enseignement faisant partie intégrante d'une éducation à la citoyenneté, elles abordent également les enjeux du vivre ensemble et de la lutte contre les inégalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à *l'unanimité* :

1°) approuve une nouvelle dénomination du programme objet du partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de la Loire, en l'intitulant "Programme d'éducation à l'environnement et à la transition écologique (EETE)" ;

2°) approuve la convention à passer avec la Ligue de l'Enseignement de la Loire pour une durée de 5 années scolaires (de 2023/2024 à 2027/2028) ;

3°) précise que, pour soutenir cette action, la commune s'engage à verser à la Ligue de l'enseignement de la Loire une participation financière sous forme de subvention dont le montant est fixé annuellement par délibération du Conseil municipal.

4°) autorise le maire à la signer.

Riorges, le 2 février 2024

La secrétaire de séance,
Véronique MOUILLER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN